



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des
territoires et de la mer**

Saint-Brieuc, le **- 5 DEC. 2023**

Service environnement
Unité milieux aquatiques

Affaire suivie par : Benjamin CHARLES

Tél : 02 96 61 69 03

benjamin.charles@cotes-darmor.gouv.fr

**Monsieur Olivier CHARLES
Maire de BULAT-PESTIVIEN
1 Porz an Ti Ker
22160 BULAT-PESTIVIEN**

Objet : le remplacement d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Bodeillo sur la commune de BULAT-PESTIVIEN

Référence : AIOT-0100034299

Monsieur le Maire,

Par téléversement en date du 14 novembre 2023 vous avez déposé un dossier de déclaration concernant le remplacement d'un ouvrage hydraulique au lieu-dit Bodeillo sur la commune de BULAT-PESTIVIEN, dossier enregistré sous le numéro **AIOT-0100034299**.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors vous pouvez réaliser votre opération entre le 1^{er} avril et le 31 octobre.

Par ailleurs, le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter, compte tenu des rubriques concernées par votre opération, sont téléchargeables sur « legifrance.gouv.fr ».

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Jé vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer
et par subdélégation,
le chef de l'unité milieux aquatiques,

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr


Pascal COSSON

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.

Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

